

N° 50

Décembre 2020



EDITO

Nous voici en 2021.

Une nouvelle année commence et je ne faillirai pas à la tradition.

Bonne et heureuse année à tous. Mes souhaits les plus chaleureux à chacune et chacun d'entre vous.

Que cette nouvelle année soit pour vous, vos enfants, vos proches, riche, heureuse et que le bien le plus précieux, la santé, vous accompagne, car sans elle il ne peut y avoir de vrai bonheur.

Cette année passée marquera dans la vie de chacune et chacun d'entre nous. Année où nous avons subi cette pandémie qui a frappé la planète et conduit à ces deux périodes de confinement.

Entendre quotidiennement cette triste énumération des décès, hospitalisations, ce qui nous était autorisé, interdit, les contradictions du monde médical qui ajoutaient un peu plus d'incertitudes, pour ne pas dire de peur, à celles déjà ressenties.

Reconnaissons malgré tout, que ces périodes de restriction de liberté ont été moins difficiles en milieu rural qu'en milieu urbain.

Mais arrêtons là et tournons-nous vers l'avenir. Vers cette nouvelle année 2021.

Je souhaite qu'avec le ou les vaccins annoncés nous puissions être protégés de ce terrible virus. Qu'ainsi la vie reprenne un cours normal, quasi normal car nos mémoires se souviendront sans doute longtemps de cette année 2020.

La pandémie, les confinements, mais l'administration communale a été assurée. Certes avec difficultés, mais elle a été assurée.

Je remercie bien vivement l'ensemble du personnel communal qui a toujours été présent sans jamais faillir à la tâche. Tous méritent notre reconnaissance.

Dans le précédent bulletin je vous indiquais mon inquiétude quant à la réalisation de notre projet d'assainissement quartier Les Porteronds. Eh bien, après nombreuses interventions auprès des services de l'Etat, du département, les financements attendus sont là. Merci à Madame la Sous-Préfète, Madame la Présidente du conseil départemental qui ont bien voulu entendre notre problématique et y répondre favorablement.

Le marché de travaux va donc pouvoir être lancé avec comme objectif réalisation courant de l'année.

Je ne saurais terminer sans, comme habituellement, dire un mot sur le SIVOS. Elections obligent, le comité syndical a été renouvelé et c'est Madame Leila Estève de la Répara-Auriples qui a été élue présidente succédant ainsi à Magali Judan dont la présidence aura marqué la structure. Le travail de Magali a été remarquable et je tiens à la remercier pour son investissement reconnu par tous. Merci bien sûr à l'ensemble des personnels des écoles pour leur excellent travail.

Voilà, chers amis je termine en vous réitérant mes vœux les meilleurs pour 2021.

Votre maire

COMMUNE DE
DIVAJEU

LE DIVAJOIS



Sommaire :

- *Equipe municipale—recensement* p 2
- *ASSOCIATIONS* p 2-3
(ainés, ADMR, APERADA, MFR)
- *Vaccination et prévention santé* P 5-6
- *Informations rappels OLD* p 7
- *Etat civil et informations* p 8

LES VŒUX DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

L'équipe municipale se joint à M. le maire, pour vous adresser ses vœux de bonne année.

Nous souhaitons à toutes les divajoises et tous divajois, une bonne année 2021 et malgré la situation actuelle, liée à la crise sanitaire, une très bonne santé.

Espérons que ce qui est devenu aujourd'hui l'anormal, redevienne au plus vite, le normal, se retrouver en famille, entre amis, embrasser ses enfants et petits enfants, ses mamies et papys, ses proches, enfin reprendre une vie sociale et professionnelle, normale.

Souhaitons que la prochaine année, nous puissions nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux autour du verre de l'amitié
D'ici là prenez grand soins de vous et des autres.

l'équipe municipale

Le recensement de la population divajoise

Ce début d'année 2021, aurait du être l'année du recensement (voilà déjà 5 ans que nous avons réalisé le précédent).

Ce recensement est reporté au début de l'année 2022.

Bien que la déclaration en ligne soit désormais une pratique devenue courante, elle est à privilégier !

Ce n'est donc que partie remise pour l'année prochaine.

Nouvelles de nos associations et établissements scolaires

Comme partout cette année 2020, peu d'associations ont pu conduire leurs activités. Toutes attendent avec impatience la reprise. Les nouvelles sont donc réduites!

Voici les principales

Les aînés de Divajeu

Au mois de Juillet, après le déconfinement et les vacances d'été nous nous étions dit rendez-vous en Septembre .

Septembre est arrivé, octobre novembre ont suivi, décembre en partie, et nous voici en 2021 .

Nous attendons tous avec impatience de pouvoir reprendre nos activités du jeudi après-midi, nos repas, et bien entendu le voyage annuel avant la pause estivale.

Pour l'instant nous usons du téléphone et parfois des rencontres fortuites ! Cela arrive !

Dès que la situation sanitaire le permettra notre club vous accueillera à nouveau dans la joie et la bonne humeur , nous vous en informerons bien sûr le moment venu .

Mireille Bon et toute son équipe, adressent à toutes les Divajoises et à tous les Divajois leurs souhaits les meilleurs.

Au plaisir de vous revoir

L'ADMR de Divajeu a du faire face à la crise du COVID 19. Cette crise sanitaire sans précédent a bouleversé notre activité. Lors du premier confinement, nous avons dû limiter nos interventions aux personnes les plus dépendantes, les plus fragiles et les plus isolées. Ce qui n'a pas été le cas pour le deuxième confinement, puisque nous continuons notre activité pour tous.

Bien évidemment les bénéficiaires sont ravis, et beaucoup se sont rendus compte de l'importance des aides à domicile et les attendaient avec impatience, car la plupart n'ont pas beaucoup de visite.

Cette période de confinement a ainsi mis en évidence l'importance de l'aide à domicile permettant des relations humaines particulièrement appréciées, et qui de plus est gratifiantes pour les intervenantes souriantes derrière leur masque. Soyons reconnaissants envers un métier pas assez valorisé.

La réalisation d'une évaluation à domicile de la référente métier et d'une bénévole, donnant une idée précise des besoins et des désirs des bénéficiaires, renforce notre efficacité, et leur permet de faire connaissance avec notre Association.

Comme à leur habitude les salariés ont aidé, rassuré, soutenu, accompagné, discuté, épaulé, noué des liens....donc rempli leurs missions, malgré la crainte d'attraper et de transmettre le virus.

Enfin, n'oublions pas les bénévoles qui ont œuvré pour que tout se passe au mieux, et qui n'ont malheureusement pu organiser leurs manifestations conviviales.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez devenir bénévole.

La présidente Maïté THIVET »



L'APERADA (Association des parents d'élèves du RPI)

La rentrée s'est vue un peu bousculée avec l'annulation du pique-nique de rentrée des classes, puis l'impossibilité d'offrir aux enfants le traditionnel spectacle de Noël. Qu'à cela ne tienne, l'association garde le moral et s'adapte au jour le jour en espérant pouvoir reporter ces 2 événements aux beaux jours. Cela nous tient tous à cœur que les enfants puissent quand même profiter de moments festifs durant cette année si particulière. Dans cette optique et même après une année en déficit, lors de l'assemblée générale, les membres du CA ont décidé de maintenir les budgets attribués habituellement aux écoles afin qu'elles puissent si elles le peuvent entamer de nouveaux projets.

Une vente de chocolat vient d'être réalisée. Merci aux parents qui ont passé commande et attention de ne pas tout manger d'un coup.

Enfin, un peu avant les vacances le papa Noël de l'APERADA est venu déposer un peu en avance un goûter et des cadeaux de Noël dans la classe des enfants sages.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes, à 2021 !

Maud, Delphine et Hugo.





Comme chaque MFR, la Maison Familiale Rurale de Divajeu est une association « loi 1901 »

Elle s'intègre dans un vaste réseau d'associations. Chaque Maison Familiale Rurale est une **association loi 1901** qui réunit des **familles** et des **professionnels** dont les objectifs principaux sont de concourir à l'éducation, à la formation des adolescents et des adultes, à leur insertion professionnelle, de participer au développement durable du territoire.

Les parents sont invités à prendre des responsabilités au sein de l'association et à participer à l'éducation de leur enfant.

Les formateurs ont un rôle d'enseignant, un rôle d'accompagnateur et d'animateur. Avec les autres personnels de l'établissement (directeur, maîtresse de maison, secrétaires), ils aident chaque élève, apprenti ou stagiaire à élaborer son parcours personnel et professionnel.

La MFR de Divajeu, dispense des formations scolaires et en apprentissage, en mode alternance; sessions en établissement et session en entreprise, sous contrat avec le ministère de l'agriculture.

- **Cycle d'orientation 4^{ème} et 3^{ème}**

découverte du monde professionnel et construction de son orientation et de son projet de parcours de formation.

(tout secteur agricole, artisanat, et commerce)

- **Cycles professionnel agricole et para agricole**
BAC PRO CGEA
CAP Métier de l'agriculture

- **Stages courts professionnels et entreprises SST (santé et sécurité au travail) et MAC SST**
Certificat de capacité de transport des animaux vivants

(de 2 à 4 jours)

Vous rendre sur le site

<https://www.mfrdivajeu.fr/>

Pour plus d'info, prise de rdv, et connaître les portes ouvertes;

Ou téléphoner au 04.75.25.03.80

Directeur: **Laurent ANTOINE**

VOYAGE D'ETUDE EN NORMANDIE

Malgré les conditions de cette année, les élèves de terminale BAC pro CGEA, ont quand même pu réaliser, dans le petit créneau entre la rentrée et la Toussaint un voyage d'étude (tout en restant sur le territoire national), dans la belle région de Normandie avec une pause sur la route à Chenonceaux!

Bien sûr certaines visites techniques ont dû être modifiées voire annulées pour raisons sanitaires. Mais ils ont quand même pu découvrir le patrimoine, et les spécificités des productions normandes, et l'histoire régionale.

(vaches normandes, pommiers, Omaha Beach, Mont St Michel ...)



**CAMPAGNE DE VACCINATION
EN DRÔME**

15 JANVIER 2021

Situation épidémiologique.

La Drôme se place malheureusement à la place la plus élevée de la région ARA en ce qui concerne tous les indicateurs de surveillance virologique et de plus en forte hausse :

taux d'incidence global : 251 pour 100 000 habitants

taux d'incidence des lus de 65 ans : 261 pour 10 000 habitants

taux de positivité : 9,8%

Et donc une forte tension sur les hôpitaux : avec un taux d'occupation des lits de réanimation : 93% dont plus de 60% sont occupés par des cas COVID..

Compte-tenu de l'aggravation de la situation sanitaire, la campagne de vaccination s'accélère en Drôme

Les centres de vaccination en Drôme

Trois centres de vaccination sont actuellement ouverts dans les villes de
Valence, Romans-sur-Isère, Montélimar au profit: (à partir du 18/01/2021)

- des personnes âgées de plus de 75 ans résidant à leur domicile
- des professionnels de santé, ambulanciers, aides à domicile et pompiers de plus de 50 ans et / ou présentant des risques de forme grave du COVID-19,
- des personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement

A partir du 18 janvier 2021, 3 centres supplémentaires compléteront ce dispositif dans les villes de **Die, Nyons et Saint-Vallier**. Et à partir du 25 janvier 2021, un centre supplémentaire ouvrira à **Saint-Jean-en-Royans**.

Prendre rendez vous

- **Centre de vaccination du centre hospitalier de Valence**
179 a Boulevard Maréchal Juin, 26000 Valence
[04 75 75 77 00](tel:0475757700) - [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- **Centre de vaccination de Romans sur Isère**
Salle des cordeliers 47 Place Jules Nadi - Salle des cordeliers, 26100 Romans-sur-Isère
[04 75 79 25 00](tel:0475792500) - [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- **Centre de vaccination de l'hôpital de Die**
2 Rue Bouvier, 26150 Die
[04 75 22 32 91](tel:0475223291) - [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- **Centre de vaccination - Groupement Hospitalier Portes de Provence**
3 rue du général Chabrilan - Institut de soins infirmiers, 26200 Montélimar
[04 75 53 41 00](tel:0475534100) - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

Pour prendre un rendez vous en ligne avec « Doctolib »

Vous rendre sur le site

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

Et choisissez votre département

Puis suivez le lien

Sinon utilisez le numéro de téléphone indiqué

LES GESTES BARRIERES

Continuons d’être prudent envers nous et les autres, en respectant les gestes barrières recommandés.

- ◆ **Bien se laver les mains.**
- ◆ **Port du masque.**
- ◆ **Distance de sécurité.**
- ◆ **Le couvre feu.**



Rappel

le port du masque est obligatoire;

- dans tous les transports en commun
- les lieux publics en extérieur comme en intérieur.

Depuis ce début d’année, vue la situation drômoise, le couvre feu est obligatoire dès 18h jusqu’à 6h

Vous pouvez disposer (et surtout remplir) de dérogation de circulation au-delà du couvre feu, dans les cadres suivants;

- Attestation de déplacement professionnelles (à demander à votre employeur)
- Attestation de déplacement scolaire (à demander à votre établissement)
- Attestation de déplacement dérogatoire

Pour info

Dans le cas ou vous êtes « cas contact » sur demande du service santé ou de l’ARS, ou pour toutes autres obligations; si vous devez effectuer un test, dans le secteur, vous pouvez prendre contact et rendez vous auprès du laboratoire d’analyse de Crest « Unilab »

tel standard: 04 75 40 67 67

tel COVID: 04 75 44 94 94. (sur RDV uniquement)



Obligation Légale de Débroussaillage : OLD

Avec des étés de plus en plus caniculaires, pour lutter contre les incendies de plus en plus violents, le code Forestier, dans les articles L134-5 à L134-18, définit le caractère d'**OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT** pour tous les propriétaires de terrains boisés, proches des zones habitées, que ce terrain soit bâti ou non !

Pourquoi est-il important de débroussailler ? Pour protéger, vous et vos biens.

En effet :

- l'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il sera maîtrisé plus facilement.
- les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité, **si toutefois le feu venait à passer, passant plus vite, les dégâts occasionnés seront moins importants.**



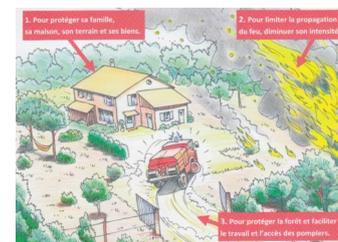
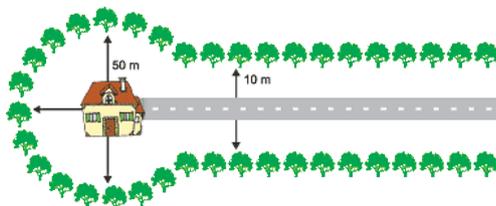
Qu'est-ce qu'un débroussaillage ? Un débroussaillage efficace sous-entend :

- éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches,
- couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres,
- espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas,
- élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 mètres,
- se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant.

En aucun cas, débroussailler, signifie couper tous les arbres !

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrain en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements :

Vous êtes en zone "non urbaine" (définie par les documents d'urbanisme) ou bien votre commune ne dispose pas de document d'urbanisme (**PLU** ou **POS**) => Vous avez obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété*. Une bande de 10 m de profondeur, de part et d'autre de la voie d'accès sera également débroussaillée.



Pour plus d'informations, consulter les pages officielles, (doc téléchargeables);

- **Directives ministérielles** (13 pages)
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44405>
- **Directives départemental** (préfecture)
<http://www.drome.gouv.fr/obligations-legales-de-debrousaillement-tout-a6112.html>
- **Guide technique de l'ONF**
<https://agriculture.gouv.fr/un-guide-technique-sur-les-obligations-legales-de-debrousaillement-old>
- **Document Vidéo technique**
<http://www.prevention-incendie-foret.com/connaitre-les-regles/debrousaillement>

Responsabilités et sanctions

Le maire de votre commune assure le contrôle du débroussaillage. Après constat de non-exécution, il adresse au propriétaire une injonction pour réaliser les travaux dans un délai fixé. Passé ce délai, il dresse un procès-verbal de 135 euros et met en demeure le propriétaire de réaliser les travaux.

Si cette dernière reste sans effet, le maire peut faire réaliser les travaux d'office aux frais du propriétaire.

Les agents assermentés de l'État, et depuis peu de la police municipale, peuvent également verbaliser les propriétaires lors de leurs constats de non-débroussaillage. Ils peuvent imposer une astreinte de 30 euros par jour et par hectare.

Mise en cause

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

Jean-François TISSEAU

Naissances : enfants de la commune**Justine COURTIAL**

née le 11 septembre 2020

Alvyn MIKUSIAK

Né le 27 octobre 2020

Leïa PERMINGEAT

née le 26 décembre 2020

Décès :**Claire MOREL (veuve GRESSE)**

décédée le 15 octobre 2020

Danielle DUJOURD'HUI (veuve TAIRRAZ)

décédée le 5 novembre 2020



Renseignements auprès
d'Amandine : (CCVD)
04-75-25-43-82

Pour cette édition nous avons conservé les magnifiques photos que nous avait adressées Vassili ULRICH Merci à Vassili pour ces magnifiques vues

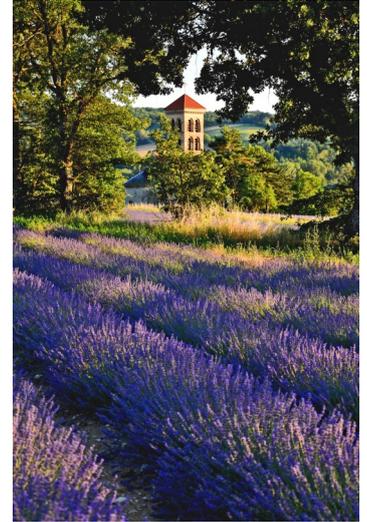
Notre commune est très étendue et les vues en sont multiples, et je renouvelle m'a demande.

J'invite les divajois férus de belles photos (et pourquoi pas d'aquarelles) à nous montrer les vues de notre village et alentours

Me les faire parvenir en mairie, si vous le souhaitez bien sur, il sera possible d'illustrer notre bulletin « le Divajois »

Pour info la mise en place d'un site est en cours

J-François TISSEAU



**ADMR Divajeu
et communes environnantes**
Place des Droits de l'Homme
26400 DIVAJEU
Tél./Fax : 04 75 76 82 07

Permanence :

Le Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de
9h00 à 12h00

Le Vendredi de 14h00 à 16h00

Marie-Jeanne DESEGHER
Assistante de Secteur

Cabinet infirmier de Divajeu :
Tél : 07 87 38 40 59

**Ouverture du secrétariat
de la mairie :**

Lundi 13 h 30 - 17 h 00

Mardi 13 h 30 - 17 h 00

Vendredi 13 h 30 - 17 h 00

Commune de Divajeu

Téléphone : 04-75-25-12-44

Messagerie :

mairie.divajeu@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat du SIVOS et permanence téléphonique :

Le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30

Messagerie : sivos.divajeu@orange.fr

Ecoles publiques :

Divajeu Tél : 04 75 25 35 39

Autichamp Tél : 04 75 25 43 63

La Répara-Auriples Tél : 04 75 25 43 44

CCVD : « Val de Drôme »

Ecosite du Val de Drôme, ronde des alisiers 26 400 Eurre

Tél : 04.75.25.43.82

valdrome.com & ccvd@val-de-drome.com

Du lundi au jeudi 8h30 - 12h / 13h30 - 7h

Vendredi fermeture à 16h

Publication :

Mairie de Divajeu

Responsables de rédaction :

René ESTEOULLE Jean-François TISSEAU -

Photos :

Vassili ULRICH

Ecoles - APERADA - Les aînés - MFR

Imprimeur :

Véziant - Crest 26400 - imprimé sur papier recyclé.

Notre prochain numéro sortira en juillet 2021, si vous souhaitez nous proposer un article, merci de nous le faire parvenir en mairie avant le 01 juin 2021.